

ASSEMBLÉE NATIONALE
10 janvier 2017

ADAPTATION DU CODE MINIER AU DROIT DE L'ENVIRONNEMENT - (N° 4251)

Adopté

AMENDEMENT

N° CD51

présenté par
M. Chanteguet, rapporteur

ARTICLE 6

Après l'alinéa 4, insérer l'alinéa suivant :

« c) La première phrase du dernier alinéa est complétée par les mots : « notamment les dommages immobiliers, sanitaires et environnementaux ». »

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de conséquence.